

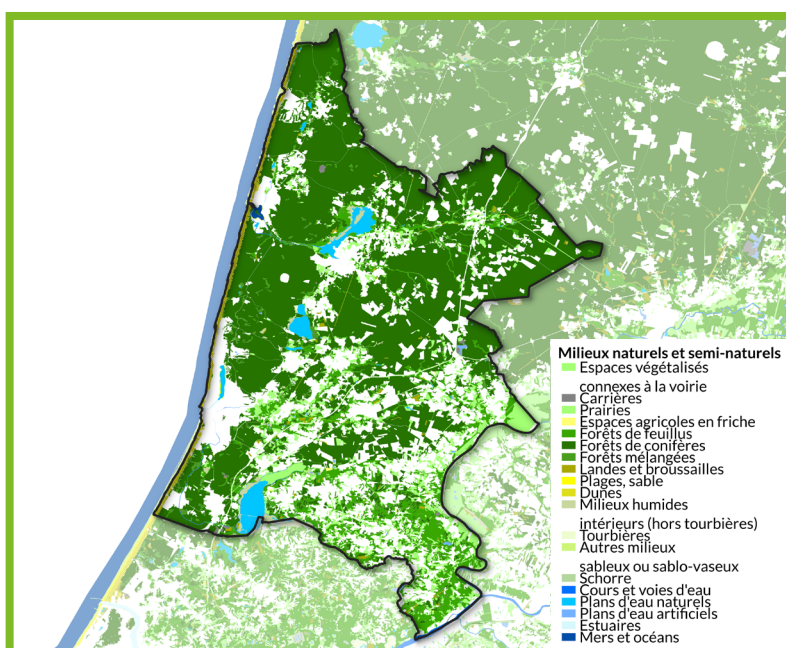


Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Département

40

Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A



Étang de la Prade

© C.C. M.A.C.S

Superficie du territoire : 613,28 km²
Nombre d'habitants : 70 269

23 communes adhérentes

Espaces protégés :

→ 3 Réserves naturelles nationales : Marais d'Orx, Étang Noir, Courant d'Huchet

→ 10 Sites classés : Courant d'Huchet et ses rives, Étangs girondins et landais, Étang de Moliets, Étang de La Prade, Étang de Moisan, Étang de Soustons et son îlot, Étang de Soustons abords, Rives étang blanc et hardy, Étang d'Hardy, Terrains Domaniaux courant d'Huchet

→ 5 Sites inscrits : Étangs landais sud, Grange de Labouyrie, Site de la Pandelle, Lac d'Hossegor et canal avec ses rives, Lac d'Hossegor et canal d'extension

→ 3 Zones de Protection Spéciale : Courant d'Huchet, Domaine d'Orx, Barthes de l'Adour

→ 9 Sites d'Intérêt Communautaire : l'Adour, Barthes de l'Adour, Zones humides de l'arrière dune du Marensin, Zones humides de l'étang de Léon, Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux-Boucau, Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Soorts-Hossegor, Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos, Zones humides de Moliets, la Prade et Moisans, Zones humides associées au marais d'Orx

→ 5 Sites du Conservatoire du Littoral : Marais d'Orx, la Côte Sauvage, Aboukir - la Montagne, Dunes des Casernes, Pointe de Capbreton

→ 1 Zone Humide d'importance internationale : Marais d'Orx et zones humides associées

Politique « biodiversité » du territoire

Le territoire de MACS est un réservoir de biodiversité et son projet de territoire, adopté à l'unanimité en juin 2022, place la préservation de l'environnement au cœur de ses intentions.

Dans la continuité de son projet de territoire, la Communauté de Communes MACS a souhaité ainsi formaliser son engagement à travers le dispositif « Territoire engagé pour la nature ».

Les actions qui seront mises en œuvre dans les 3 ans s'inscriront, en parallèle de l'élaboration de la stratégie locale biodiversité de MACS, comme feuille de route, qui permettra de planifier de nouvelles actions opérationnelles en faveur de la biodiversité sur le territoire. Cette feuille de route s'appuiera sur une concertation citoyenne tout au long de sa construction.



Préservation des zones humides

© C.C. M.A.C.S.



Mobilisation citoyenne

© C.C. M.A.C.S.

Plan d'actions TEN

La Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Pollution lumineuse et biodiversité : Mise en place d'une trame noire

opérationnelle sur le territoire

Objectifs : identifier et préserver les continuités écologiques des réservoirs de biodiversité et des corridors, favorables aux déplacements nocturnes ; réduire la pollution lumineuse ; sensibiliser la population.

→ Préservation et restauration des zones humides

Objectifs : restaurer les zones humides, tant d'un point de vue fonctionnalités que biodiversité ; leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de corridors ; favoriser leur intégration dans les documents de planification et proposer une valorisation dans les politiques d'aménagement du territoire ; proposer aux riverains un espace de proximité propice à la découverte de la faune et flore .

→ Création d'îlots de fraîcheur par des actions de désimperméabilisation et / ou

végétalisation

Objectifs : lutter contre les îlots de chaleur ; restaurer des habitats favorables à l'implantation d'espèces animales et végétales.

→ Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Objectifs : organiser des ateliers écologiques, des sorties de découverte de la faune et de la flore du territoire, des conférences et projections de films ; communiquer ; proposer des sorties nature aux touristes de passage ; mettre en oeuvre des projets pédagogiques dans les écoles autour des enjeux de biodiversité ; former les élus et agents sur des thématiques telles que les continuités écologiques, la trame noire ou les espèces exotiques envahissantes.



Renaturation d'un milieu urbain

© C.C. M.A.C.S.

Contact TEN



Sébastien REMY-FERNANDES

Chef du Service Environnement

C.C. M.A.C.S

Sebastien.REMY-FERNANDES@cc-macs.org



Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

